



PROCÉDURES DE CLASSEMENT

PROVINCIAL POUR LES

ATHLÈTES MINIMES

SAISON 2024-2025

1. ÉLIGIBILITÉ CLASSEMENT PROVINCIAL U14

- 1.1. Le classement provincial U14 s'adresse aux athlètes minimes, c'est-à-dire né(e)s en 2012 et 2013 ceintures vertes et plus.
- 1.2. Deux classements provinciaux seront compilés, soit un pour les filles et un pour les garçons.

2. ACTIVITÉS DE CLASSEMENT :

2.1 Les activités donnant des points pour le classement provincial de la saison 2024-2025 sont :

- L'Omnium du Québec U14
- Championnat provincial U14
- Les 2 meilleurs résultats U14 des 4 tournois identifiés «Tournoi développement»

2.2 Tournois identifiés «Tournoi développement» :

- Coupe Louis Page
- Développement Repentigny
- Coupe Gadbois
- Coupe Daniel-Hardy

3. POINTS DE CLASSEMENT :

3.1.1 Omnium du Québec 2024, U14 (tournoi provincial) Championnat provincial 2025, U14 (tournoi provincial)

		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	5 ^e	7 ^e
2	combattants	400				
3 - 4	"	400	325			
5 - 6	"	400	325	250		
7 - 8	"	400	325	250		
9 - 16	"	400	325	250	150	
17 et plus	"	400	325	250	150	100

3.1.2 «Tournoi développement» UI4

		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	5 ^e	7 ^e
2	combattants	200				
3 - 4	"	200	162.5			
5 - 6	"	200	162.5	125		
7 - 8	"	200	162.5	125		
9 - 16	"	200	162.5	125	75	
17 et plus	"	200	162.5	125	75	50

3.2 Les points sont cumulatifs. Le total détermine le classement final.

3.3 Seuls les 2 meilleurs résultats aux tournois identifiés «Tournoi développement» de chacun des compétiteurs seront conservés pour le classement final.

4. CAS DE BLESSURE :

4.1 Aucun point ne sera accordé dans le cas de blessure, et ce pour aucun des tournois.

5. CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE POIDS:

5.1 Un changement de catégorie de poids au cours de la saison n'aura pas de conséquence sur le nombre de points cumulés.

6. EXCEPTION :

Dans le cas où une seule personne se présente dans une catégorie, lors d'un tournoi de qualification, la procédure suivante est suivie :

6.1 Aucun point n'est alloué pour ce tournoi, mais il est consigné que l'athlète s'est présenté (mention 0).

7. COMBAT DE BARRAGE (FIGHT-OFF) :

7.1 Lors d'un tournoi de sélection, il n'y aura **aucun** combat de barrage (fight-off) effectué entre les deux (2) médaillés de bronze. Les deux (2) médaillés de bronze obtiendront les points de classement de la 3^e position.

8. REGLE DU HANSOKU MAKE DIRECT

- 8.1 Dans le cas où un athlète se voit donner un hansoku make pour cause de comportement contraire à l'éthique et à l'esprit sportif ou pour une action dangereuse contre son adversaire, celui-ci ne pourra recevoir de points de classement. C'est-à-dire qu'il sera considéré comme n'ayant pas participé à l'événement.